

Rapport d'orientations Budgétaires 2024 de la Ville de Noyal-sur-Vilaine



Conseil municipal le 29 janvier 2024

SOMMAIRE

PREAMBULE.....	4
Chapitre 1 - CONTEXTE GENERAL : SITUATION ECONOMIQUE ET SOCIALE.....	5
I. Situation globale	5
A- Monde : une croissance modérée en 2023	5
B- Zone euro : la dynamique de désinflation se poursuit	6
C- La France	6
1) France : la croissance est plus résiliente qu'attendu	6
2) France : le ralentissement de l'inflation devrait se poursuivre	7
3) France : les perspectives d'emploi restent favorables.....	7
4) France : Le rétablissement des finances publiques sera lent.....	8
II. La Région Bretagne : une économie résiliente	8
III. Pays de Châteaugiron.....	9
A- Pacte financier : maintien de la solidarité envers les communes	9
B- Les autres principaux reversements.....	10
C- Les principaux projets communautaires.....	11
Chapitre 2 - LOI DE PROGRAMMATION DES FINANCES PUBLIQUES 2023-2027 PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2024 (principales mesures relatives aux collectivités locales et spécifiquement les communes).....	12
Chapitre 3 - SITUATION DE LA VILLE DE NOYAL-SUR-VILAINE.....	14
I. Structure du résultat prévisionnel 2023 et des soldes de gestion	14
A- Les soldes intermédiaires de gestion.....	14
B- Structure du résultat prévisionnel 2023	16
II. Analyse économique - Section de fonctionnement.....	16
A- Les dépenses de fonctionnement.....	16
1) La masse salariale	18
2) Les charges générales.....	19
3) Les charges de gestion courante	19
B- Les recettes de fonctionnement.....	19
1) La fiscalité locale.....	21
2) Les autres principales recettes de fonctionnement	22
III. Analyse économique - La section d'investissement	22
A- Les dépenses d'investissement	22
B- Les recettes d'investissement.....	24
IV. Structure et gestion de la dette.....	24
Chapitre 4 - LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2024 ET PROSPECTIVE 2024-2026	27
I. Les hypothèses d'orientations budgétaires 2024.....	27
A- Les dépenses réelles de fonctionnement estimées en hausse de 6,1 %	27
1) Les charges à caractère générales.....	27
2) Les dépenses de personnel	28
3) Les charges de gestion courante et subventions.....	28
4) Les charges financières.....	28
B- Les recettes réelles de fonctionnement estimées en hausse de 1,8 %	28
1) Le produit des services	28
2) Les impôts et taxes.....	28
3) Les dotations, participations et compensations	29

4) Les produits de gestion courante.....	29
C- Un autofinancement prévisionnel positif dégagé en 2024.....	29
D- Les dépenses d'investissements projetées en 2024.....	29
E- Les ressources d'investissements 2024.....	30
II. La prospective 2024-2026.....	30
Chapitre 5 – LES BUDGETS ANNEXES	31
I. Budget annexe Centre de Tri Postal.....	31
II. Budget annexe Panneaux Solaires Vestiaires Sportifs.....	31
III. Budget annexe Zone d'Aménagement Concerté du Prieuré.....	31
IV. Budget annexe Zone d'Aménagement Concerté Le Verger 2021.....	31
V. Budget annexe Zone d'Aménagement Concerté Multisites.....	32
VI. Budget annexe Assainissement	32
ANNEXE	33
GLOSSAIRE	34
SOURCES.....	35



PREAMBULE

Le Conseil municipal est invité à tenir son débat sur le Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB) afin de discuter des grandes orientations du prochain budget primitif et d'en informer sur la situation financière de la Collectivité, conformément à l'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

La tenue d'un ROB est obligatoire et ce dans les deux mois qui précèdent le vote du budget primitif.

Ce rapport donne lieu à un débat acté par une délibération spécifique. Le ROB ne présente pas aucun caractère décisionnel.

Le ROB présente les orientations suivantes :

- Les orientations budgétaires,
- La présentation des engagements pluriannuels envisagés,
- Une information sur la structure et la gestion de la dette.

Le ROB représente une étape essentielle de la procédure budgétaire des collectivités. Il participe à l'information des élus et favorise la démocratie participative du Conseil municipal, assemblée délibérante, en facilitant les discussions sur les priorités et les évolutions de la situation financière de la Collectivité préalablement au vote de ses budgets primitifs.

L'élaboration du budget 2024 de la Ville de Noyal-sur-Vilaine s'inscrit dans un environnement perturbé. Les impacts de la crise énergétique engendrée par de nombreuses tensions mondiales marquent durablement les dépenses et recettes de fonctionnement.

Le budget 2024 s'inscrit donc dans une perspective de recherche de nouveaux équilibres en fonctionnement comme en investissement.

La Ville de Noyal-sur-Vilaine a adopté la nomenclature budgétaire et comptable M57 pour son budget principal ainsi que pour 4 budgets annexes (budget principal et les budgets annexes Centre de tri, Zone d'Aménagement Concerté du Prieuré, ZAC Multi sites et Lotissement Le Verger), à compter de l'exercice 2024.

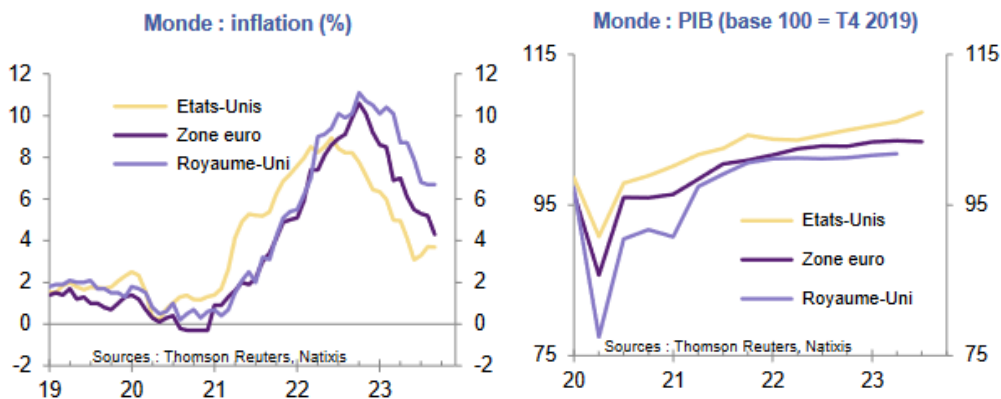


Chapitre 1 - CONTEXTE GENERAL : SITUATION ECONOMIQUE ET SOCIALE

I. Situation globale

A-Monde : une croissance modérée en 2023

Au niveau mondial, l'année 2023 a été marquée par des niveaux d'inflation encore élevés, conduisant la plupart des banques centrales à poursuivre leur resserrement monétaire (hausse des taux). Les taux terminaux semblent toutefois avoir été atteints. En effet, couplés au net ralentissement de l'inflation engagé depuis le T4 2022, les discours des banquiers centraux ont donné des signaux forts de pause ou de fin de cycle de resserrement monétaire pour une période prolongée. Même si la baisse de taux a été amorcée dans certains pays émergents, il n'est pas envisagé un tel scénario dans les économies développées avant 2024. L'impact des cycles de resserrement monétaire a continué de peser sur les indicateurs économiques, confirmant le ralentissement de la croissance au niveau mondial.



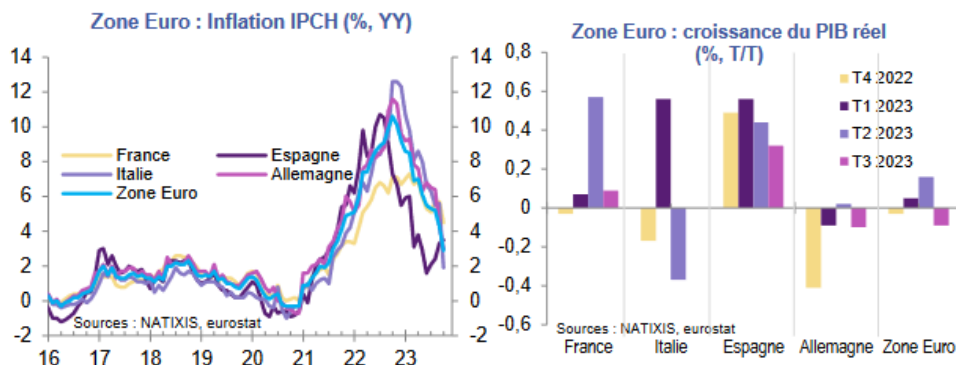
En zone euro, le PIB est entré en zone de contraction au T3 à -0,1% T/T, après +0,3% au T2 et +0,1% au T1. Après 10 hausses successives, la Banque Centrale Européenne a marqué une pause dans son cycle de resserrement monétaire le 26 octobre 2023. L'inflation (IPCH) en zone euro poursuit sa baisse, à 4,3% en septembre.



B- Zone euro : la dynamique de désinflation se poursuit

La croissance en zone euro est restée faible au premier semestre de 2023 sur fond d'inflation persistante et de resserrement des contraintes financières.

La croissance devrait s'établir à +0,5% sur l'ensemble de 2023 avant d'accélérer à +1% en 2024. Cette évolution constitue un risque haussier au scénario de croissance de la zone euro car elle confirme les perspectives d'une fin de cycle de resserrement monétaire.



C- La France

1) France : la croissance est plus résiliente qu'attendu

Après un fort ralentissement de l'activité économique en 2022, la croissance économique s'est montrée plus forte qu'attendu au premier semestre de 2023, sur fonds de dynamisme du commerce extérieur et le rebond de la consommation des ménages (notamment sous l'effet du rebond de la consommation alimentaire qui repart à la hausse après huit trimestres consécutifs de baisse).

L'autre bonne nouvelle concerne l'accélération des dépenses d'investissement des entreprises, en hausse de 1,5% au T3, après + 0,9% au T2.

L'investissement des ménages a quant à lui stoppé son repli (+0,1%) après 4 trimestres consécutifs de baisse. Ainsi, la demande intérieure finale hors stock accélère et contribue positivement à la croissance du PIB (+0,7point après +0,2 au T2).

A l'inverse, le commerce extérieur contribue négativement à la croissance ce trimestre du fait du repli des exportations (-1,4% après +2,4% T/T) et d'une moindre baisse des importations. Ces résultats confortent le scénario d'une croissance proche de 1% en moyenne cette année.



France	2022	2023 (p)
PIB (GA, %)	2,5	1,0
Consommation privée (GA, %)	2,3	0,8
Consommation publique (GA, %)	2,5	0,6
Investissement (GA, %)	2,3	2,1
Investissement des entreprises (GA, %)	3,8	4,3
Investissement des ménages (GA, %)	-1,2	-3,5
Exportations (% GA)	7,4	1,4
Importations (GA, %)	8,8	0,6
Commerce extérieur (contrib., PP)	-0,7	0,2
Inflation (IPC, %)	5,2	4,9
Inflation sous-jacente (hors énergie, alim., non transf) (%)	3,8	5,5

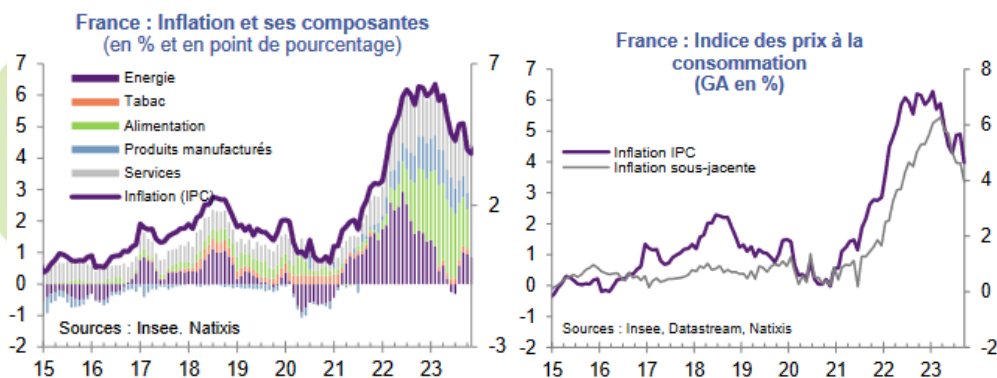
Sources : INSEE, NATIXIS

2) France : le ralentissement de l'inflation devrait se poursuivre

L'impact de la forte accélération des prix de l'énergie sur les consommateurs a été limité par la mise en place d'un bouclier énergétique. **L'inflation globale annuelle (2023) s'est ainsi établie à +5,9%**, parmi les plus faibles observées dans l'Union Européenne. En 2023, la levée de la remise carburants et la hausse des tarifs du gaz et de l'électricité dès le 1er janvier ont entraîné un regain de pressions inflationnistes avec un pic de l'IPCH global atteint à +7,3% sur un an en février 2023. Depuis, et à l'instar des autres économies développées, le processus de désinflation est engagé en France malgré un reflux lié à une modération notable de l'inflation des principales composantes des prix.

L'inflation alimentaire a ainsi ralenti pour le sixième mois consécutif (+9,7% en septembre contre +15,9% en mars), repassant sous le seuil des 10% pour la première fois depuis septembre 2022. Les prix de l'énergie ont également nettement ralenti jusqu'au mois de juillet (-3,7% en GA), avant de rebondir ensuite (+11,9% en septembre), en lien avec la hausse des cours du pétrole et l'augmentation de 10% au 1er août des tarifs réglementés de l'électricité.

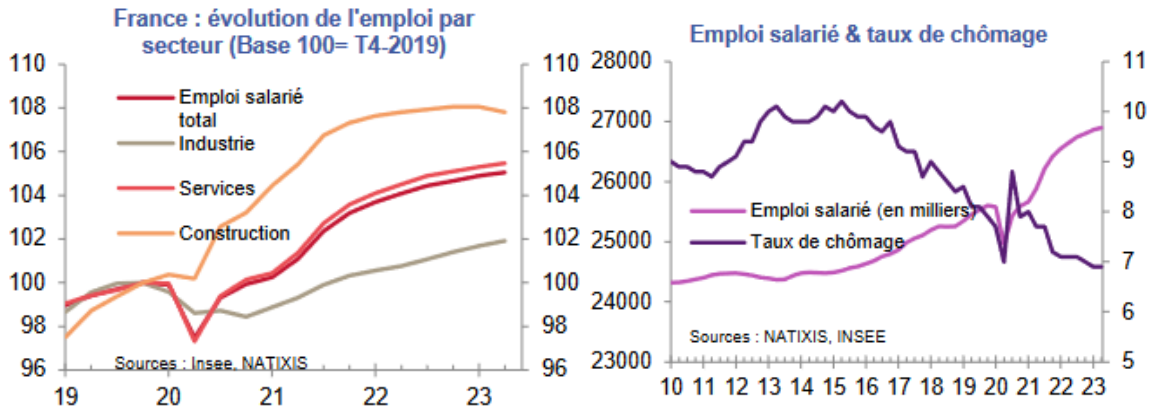
Le contexte de tensions croissantes au Moyen-Orient et d'incertitudes, pourrait constituer un risque haussier sur le scénario d'inflation, notamment énergétique, à très court terme. La hausse des prix du pétrole pourrait être un frein à la désinflation sans pour autant en inverser la tendance.



3) France : les perspectives d'emploi restent favorables

En 2023, l'évolution du marché du travail reste favorable malgré un ralentissement lié à la baisse de régime de l'activité économique et de l'essoufflement du dispositif de l'apprentissage.

A horizon 2024, le ralentissement de la croissance économique ainsi que la baisse des soutiens à l'emploi dans les entreprises devraient également contribuer à un ralentissement de l'emploi.

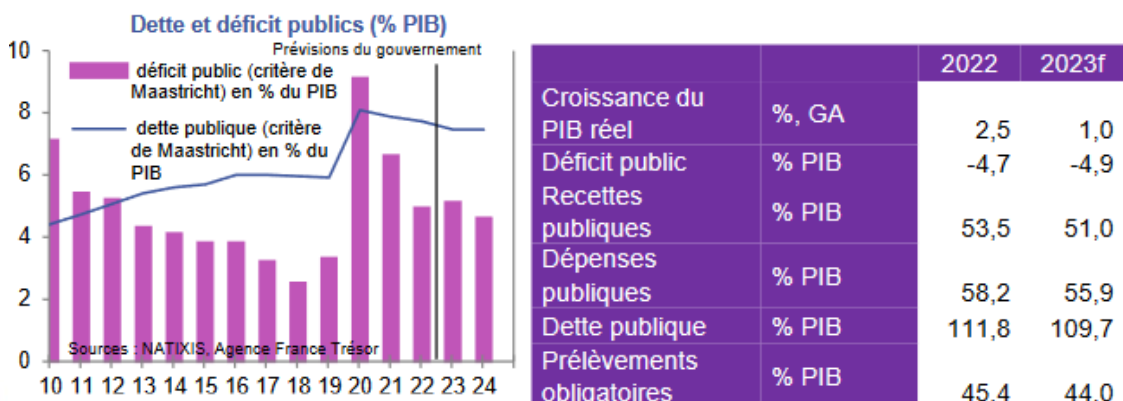


4) France : Le rétablissement des finances publiques sera lent

Début 2023, le déficit public s'est stabilisé à -4,7% au T1 2023 et a légèrement diminué à -4,6% au T2.

La loi de finances 2024 prévoit de réduire le déficit public à 4,4% du produit intérieur brut (PIB) en 2024, après 4,9% en 2023. Le bouclier tarifaire pour l'électricité est maintenu en 2024 ce qui contribuera à une baisse des dépenses publiques en 2024. La hausse des salaires des fonctionnaires et le financement de la transition énergétique contribuent au maintien d'un déficit élevé (-2,7% à horizon 2027).

Après avoir atteint un record sans précédent à 114,6% en 2020, le ratio dette/PIB a baissé à 111,8% en 2022. Au T1-2023, il était en hausse à 112,5% pour revenir à son niveau de 2022 au T2. Le gouvernement prévoit une réduction du ratio à partir de 2025 à un rythme très modéré pour atteindre 108,1% en 2027, bien en deçà des attentes de la Commission européenne et plus lente que celle des autres grands pays de la zone euro. La trajectoire des finances publiques décrite par le gouvernement repose sur des hypothèses optimistes et reste soumise à des facteurs sous-jacents haussiers.



II. La Région Bretagne : une économie résiliente

En Bretagne, l'industrie a plutôt bien résistée au cours du 1^{er} semestre à l'exception des secteurs lait et viande dans l'agroalimentaire. Si le secteur des services reste dynamique, les prix

augmentent moins vite et des tensions sur les trésoreries apparaissent notamment dans l'ingénierie.

Les perspectives pour les travaux publics restent orientées à la hausse du fait de la révision de nombreux réseaux de canalisations, le déploiement de la fibre et des équipements en lien avec les infrastructures énergétiques (prises électriques).

Pour le bâtiment, cela semble plus compliqué. Les carnets de commandes sont en baisse. La réduction d'activité touche principalement le gros œuvre en lien avec la baisse du nombre de logements neufs (plus forte en Bretagne que dans le reste de la France). Cependant, elle est compensée par le dynamisme du second œuvre qui ne faiblit pas.

En matière de défaillance d'entreprises, ce sont les plus petites entreprises de 0 ou 1 salarié qui sont majoritairement concernées, leur nombre de créations ayant cru de manière exceptionnelle ces trois dernières. Un nombre accru d'entreprises enregistre une baisse de leur chiffre d'affaires au cours du 1^{er} semestre 2023. La chute de la consommation des ménages liée à l'inflation se fait sentir. Aucun secteur n'est épargné, mais les plus petites entreprises sont les plus touchées.

Concernant l'emploi, si 50% des entreprises bretonnes interrogées par la Banque de France manquent toujours de main d'œuvre, ce nombre est en retrait par rapport à il y a un an. L'emploi salarié devrait continuer à ralentir dans les mois à venir mais la Bretagne conserve l'un des taux de chômage le plus faible des régions françaises à 5,7% juste derrière les Pays de la Loire à 5,6%. 8 entreprises bretonnes sur 10 interrogées affirment être en faveur de la relocalisation de certains achats en souhaitant soutenir le « made in France », réduire l'impact carbone de leur entreprise ainsi que les délais de livraison mais aussi bénéficier d'une offre financièrement avantageuse.

III. Pays de Châteaugiron

Le Pays de Châteaugiron Communauté compte 5 communes au sein de l'intercommunalité avec une population de 28 031 habitants au 1^{er} janvier 2024 soit une augmentation de 0.2 % par rapport à 2023.

A-Pacte financier : maintien de la solidarité envers les communes

Il est rappelé qu'en février 2022, le Pays de Châteaugiron Communauté a adopté son pacte financier et fiscal pour la période 2022-2027. Ce pacte confirme la solidarité pour les communes au travers les différents principes de reversement.

Attribution de compensation

Maintien de l'enveloppe sous réserve des ajustements réalisés dans le cadre du bilan du Marché Global de Performance.

Dotation de Solidarité Communale (DSC)

Les principes validés dans le pacte financier sont les suivants

- ✓ Enveloppe de 1 350 000 €,
- ✓ Répartition 70 % en fonctionnement / 30 % en investissement (FDC libres),
- ✓ Répartition selon les critères validés en 2021 avec possibilité de révision chaque année (potentiel fiscal : 10% ; revenu : 40% ; population : 40% ; population 3-16 ans : 5% ; logements sociaux : 5%).

Comme pour 2023, compte tenu du contexte financier lié notamment à la crise énergétique, le montant de la DSC pour 2024 sera de 2 000 000 € répartie pour 70 % en fonctionnement et 30 % en investissement (FDC libres).

Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC)

Prise en charge totale par le PCC sous réserve de maintien des recettes.

Reversement de la taxe d'aménagement (TA)

Maintien des principes :

- ✓ Reversement de 70% de la TA pour les ZA transférées au 1er janvier 2017 (30% pour la commune),
- ✓ Reversement à 100% de la TA perçue sur les autres ZA communautaires,
- ✓ Perception de la taxe foncière par les communes.

Subventions d'équipement aux communes

- ✓ Fonds de concours thématiques à 1 M€ par an, complété en 2023 des projets d'acquisition, de construction ou de réhabilitation de bâtiments permettant de maintenir la présence d'un cabinet médical.
- ✓ Majoration de 10 % pour tout projet par commune inscrit dans une logique de transition énergétique,
- ✓ Fonds de concours de 50% pour les équipements sportifs dédiés exclusivement au tennis et pour les clubs d'intérêt communautaire,
- ✓ Fonds de concours de 50 % pour le matériel numérique communal permettant le financement du matériel numérique en lien direct avec le fonctionnement institutionnel des communes (ex : salle du conseil ou commissions, équipement d'affichage des décisions institutionnelles ...)
- ✓ Fonds de concours pour les Tableaux Numériques Interactifs (TNI),
- ✓ Fonds de concours libres de 600 000 €,
- ✓ Une enveloppe dédiée à la mobilité.

B- Les autres principaux reversements

Aide aux acteurs culturels, aux associations culturelles et sportives

Réseau des médiathèques :

- ✓ Financement à hauteur de 50 % des charges de personnel du poste de médiathécaire. Cette enveloppe s'élève à environ 115 000 € sur l'ensemble du territoire.
- ✓ Fonds acquisition médiathèque : remboursement à hauteur de 0,50 € par habitant,

Mutualisation :

- ✓ Informatique
- ✓ Droit des sols
- ✓ Groupement de commandes (vérifications périodiques, schéma d'assainissement, contrats d'assurance, Mutualisation de l'achat de prestations de travaux de voirie, réseaux divers et de fourniture de signalisations verticales...)
- ✓ Formation des élus et des agents
- ✓ Logiciels (Portail réseau des médiathèques, Système d'Information Géographique).

C- Les principaux projets communautaires

L'année 2024 sera marquée par la réalisation des projets suivants :

- ✓ Achèvement de l'épicerie sociale à Noyal sur Vilaine,
- ✓ Aménagement d'une micro-crèche intercommunale à Servon sur Vilaine,
- ✓ Lancement d'une co-maîtrise d'ouvrage pour la réalisation d'une micro-crèche à Pire-Chancé,
- ✓ Travaux d'amélioration du camping intercommunal,
- ✓ Réalisation d'un splashpad à Inoxia,
- ✓ Lancement du PEM à Noyal sur Vilaine,
- ✓ Poursuite de l'aménagement des zones d'activité dont le projet LPB2,
- ✓ Poursuite du financement des logements sociaux.



Chapitre 2 - LOI DE PROGRAMMATION DES FINANCES PUBLIQUES 2023-2027 | PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2024 (principales mesures relatives aux collectivités locales et spécifiquement les communes)

Le projet de loi de finances (PLF) pour 2024 est marqué par la lutte contre l'inflation et la baisse du déficit public dans un contexte d'incertitudes au niveau international et de remontée des taux d'intérêt.

Le gouvernement table sur une prévision de croissance de 1,4% en 2024 (contre 1% en 2023) et sur une inflation anticipée à 4,9% en 2023 et en recul à 2,6% en 2024. Le déficit public serait stabilisé à 4,9% du produit intérieur brut (PIB) en 2023 et réduit à 4,4% en 2024, grâce à la poursuite de la maîtrise des dépenses publiques.

- ✓ **En matière d'impôts locaux :** Hausse des valeurs locatives de la taxe foncière de +3,9% en 2024.
- ✓ **Les dotations, péréquations et compensations**
 - Une augmentation de la DGF de 320 M€ en 2024 qui la porte à 27,1 Mds€,
 - Les dotations de péréquation (qui vont aux collectivités les plus défavorisées) sont abondées de 220 millions d'euros,
 - Poursuite des dispositifs de soutien financier aux collectivités (filet de sécurité et amortisseur) contre la hausse des prix de l'énergie et du point d'indice,
 - Une poursuite du verdissement des dotations d'investissement impliquant qu'en 2024 30% des projets financés par la DSIL, 25% de ceux financés par la DSID et 20% de ceux bénéficiant de la DETR « devront être considérés comme favorables à l'environnement »,
 - Titres sécurisés : Afin de favoriser la réduction des délais de délivrance des cartes d'identité et des passeports, cette dotation est portée à 100 M€ en 2024 (vs 52 M€ en 2023). Les critères de répartition de cette dotation sont modifiés : « Cette dotation est répartie entre les communes en fonction du nombre de stations d'enregistrement des demandes de passeports et de cartes nationales d'identité électroniques en fonctionnement dans la commune au 1er janvier de l'année en cours, du nombre de ces demandes enregistrées au cours de l'année précédente et de l'inscription de ces stations à un module dématérialisé et interopérable de prise de rendez-vous. »,
 - La compensation du transfert de compétence de pouvoirs de police sur la publicité extérieure de l'Etat vers les communes.

Principales données financières 2024

- **Contexte macro-économique**

Croissance France	1,4 %
Croissance Zone €	1,3 %
Inflation	2,6 %



- **Administrations publiques**

Croissance en volume de la dépense publique	0,5 %
Déficit public (% du PIB)	4,4 %
Dette publique (% du PIB)	109,7 %

- **Collectivités locales**

Transferts financiers de l'État	105,10 milliards €
dont concours financiers de l'État	54,79 milliards €
dont DGF	27,15 milliards €

- **Point d'indice de la fonction publique** (1^{er} juillet 2023) Valeur mensuelle = 4,92 €
Montant annuel (indice 100) = 5 907,34 €

Point d'indice de la fonction publique au 01/01/24 : +5pts

SMIC brut horaire porté à 11,65 euros (augmentation de 1,13%) à compter du 01/01/24



Chapitre 3 - SITUATION DE LA VILLE DE NOYAL-SUR-VILAINE

L'exercice 2023 est concerné par la crise liée à la guerre en Ukraine, comme le sera encore l'exercice 2024. Ce conflit entraîne de multiples répercussions.

Le taux élevé de l'inflation a pour conséquences : l'augmentation des coûts d'approvisionnement, de l'énergie et des marchés.

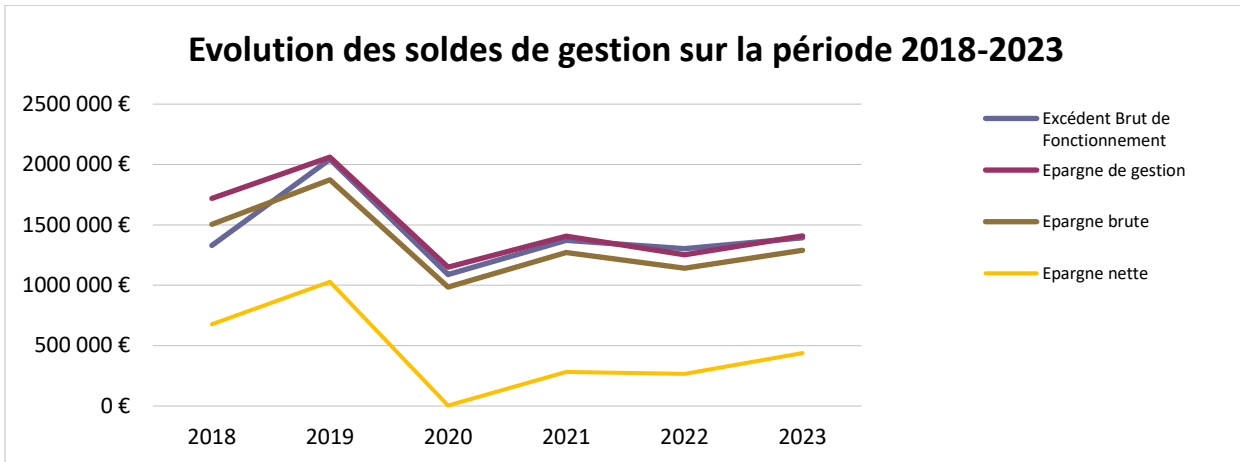
Cette situation générale, spécifiquement liée au choc inflationniste, va forcément à nouveau peser sur la capacité d'auto-financement communale sur 2024.

Les chiffres pris en compte pour l'analyse rétrospective sont ceux tenant compte des données du compte administratif provisoire 2023. Enfin l'étude comparative présente dans le présent document a été réalisée au regard des CA validés des années précédentes.

I. Structure du résultat prévisionnel 2023 et des soldes de gestion

A- Les soldes intermédiaires de gestion

	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Produits de Fonctionnement courants	6 009 058 €	6 793 529 €	5 806 531 €	6 402 867 €	6 666 629 €	7 278 378 €
- charges de Fonctionnement courantes	4 680 230 €	4 750 484 €	4 717 762 €	5 030 672 €	5 363 704 €	5 885 650 €
Excédent Brut de Fonctionnement	1 328 827 €	2 043 045 €	1 088 769 €	1 372 195 €	1 302 926 €	1 392 728 €
<i>évolution / N-1</i>	<i>-7,2%</i>	<i>53,7%</i>	<i>-46,7%</i>	<i>26%</i>	<i>-5%</i>	<i>6,9%</i>
+ produit Financiers et Exceptionnels	389 391 €	17 707 €	62 024 €	36 803 €	15 067 €	17 346 €
- charges Financières (non Except.)	465 €	5 €	1 096 €	1 860 €	64 451 €	495 €
= Epargne de gestion	1 717 754 €	2 060 748 €	1 149 697 €	1 407 139 €	1 253 542 €	1 409 580 €
<i>évolution / N-1</i>	<i>-6,7%</i>	<i>20%</i>	<i>-44,2%</i>	<i>22,4%</i>	<i>-10,9%</i>	<i>12,4%</i>
- intérêts de la dette	214 116 €	187 605 €	164 847 €	136 706 €	111 726 €	120 998 €
= Epargne brute	1 503 638 €	1 873 142 €	984 850 €	1 270 432 €	1 141 816 €	1 288 582 €
<i>évolution / N-1</i>	<i>-6,8%</i>	<i>24,6%</i>	<i>-47,4%</i>	<i>29%</i>	<i>-10,1%</i>	<i>12,9%</i>
- Rembt du capital de la dette	825 879 €	844 275 €	980 944 €	989 088 €	875 235 €	850 061 €
= Epargne nette	677 758 €	1 028 867 €	3 906 €	281 345 €	266 581 €	438 521 €
<i>évolution / N-1</i>	<i>-14,9%</i>	<i>51,8%</i>	<i>-99,6%</i>	<i>7103,3%</i>	<i>-5,2%</i>	<i>65%</i>
<i>évolution sur la période (taux de croissance annuel moyen)</i>						<i>-7%</i>



A savoir

L'épargne de gestion (écart entre les recettes et les dépenses de fonctionnement hors intérêts de la dette) reflète directement les mouvements constatés sur la section de fonctionnement.

L'épargne brute (épargne de gestion moins les intérêts de la dette) est l'épargne affectée à la couverture du remboursement de la dette. Elle doit être positive.

L'épargne nette (épargne brute moins le remboursement en capital de la dette) est l'épargne disponible pour investir. Également appelée CAF nette (Capacité d'Autofinancement).

Observations

- ✓ Malgré un **effet ciseaux de l'excédent brut de fonctionnement qui se précise**, le solde de ce dernier reste positif notamment du fait :
 - de l'augmentation des produits des services et de gestion courante bien que les niveaux d'avant COVID ne soient pas rattrapés,
 - de la hausse des participations et compensations fiscales de l'Etat (hors DGF),
 - du montant important des atténuations de charges (remboursement d'arrêts maladie par l'assureur).

- ✓ Le **taux d'épargne brute** reste stable et s'établit à **17,7%** (+0,57 points /2022). L'**épargne brute** est à la hausse (+12,9%/2022) du fait du redémarrage de la charge de l'intérêt en lien avec un des deux emprunts contractés en 2023. Néanmoins, du fait de l'extinction de prêts en cours, la tendance confirme un désendettement de la Ville.
- ✓ **La CAF** reste positive et a fortement évolué de + 65% par rapport à 2022.



B- Structure du résultat prévisionnel 2023

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	100%	6 445 663 €	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	100%	7 295 724 €
Charges générales	30%	1 916 804 €	Contributions directes (pdt des ménages)	9%	665 438 €
Charges de personnel	54%	3 488 929 €	Impôts ménage (fiscalité directe)	45%	3 314 761 €
Charges de gestion et subventions	7%	479 916 €	Autres impôts et taxes	29%	2 103 046 €
Charges financières (intérêts de la dette)	2%	120 998 €	DGF	3%	199 176 €
Charges exceptionnelles	0%	495 €	Autres dotations et versements de l'Etat (FCTVA, fiscalité reversée, compensations, etc)	10%	747 780 €
			Autres produits de gestion courante (produit immeuble, etc)	2%	163 353 €
			Produits financiers	0%	37 €
			Produits exceptionnels (hors cessions)	0%	17 309 €
			Reprise sur provisions semi-budgétaires	0%	0 €
			Atténuations de charges	1%	84 824 €
EPARGNE NETTE		438 521 €			
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	100%	4 043 956 €	RECETTES D'INVESTISSEMENT	100%	4 539 308 €
Capital (remboursement dette)	21%	850 061 €	FCTVA	12%	542 157 €
Investissement	79%	3 193 895 €	Subventions	11%	487 491 €
			Immobilisations corporelles, Immo en cours	2%	71 139 €
			Emprunt	66%	3 000 000 €
			EPARGNE NETTE*	10%	438 521 €

II. Analyse économique - Section de fonctionnement

A- Les dépenses de fonctionnement

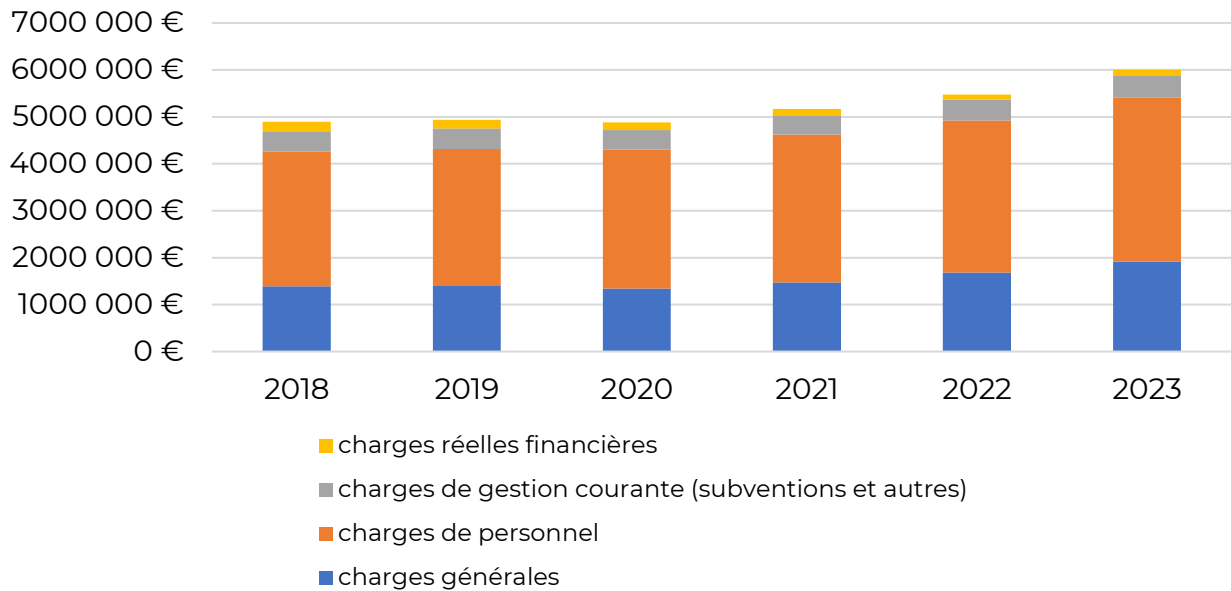
	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Charges à caractère général	1 391 853 €	1 394 174 €	1 340 658 €	1 470 467 €	1 682 549 €	1 916 804 €
<i>évolution / N-1</i>	0,0%	0,2%	-3,8%	9,7%	14,4%	13,9%
Charges de personnel	2 867 882 €	2 921 548 €	2 961 421 €	3 154 390 €	3 242 236 €	3 488 929 €
<i>évolution / N-1</i>	0,0%	1,9%	1,4%	6,5%	2,8%	7,6%
Autres charges courantes	420 495 €	434 762 €	415 683 €	405 815 €	438 919 €	479 916 €
<i>évolution / N-1</i>	0,0%	3,4%	-4,4%	-2,4%	8,2%	9,3%
Charges financières	214 116 €	187 605 €	164 847 €	136 706 €	111 726 €	120 998 €
<i>évolution / N-1</i>	0,0%	-12,4%	-12,1%	-17,1%	-18,3%	8,3%
Dépenses réelles de FCT*	4 894 347€	4 938 089€	4 882 609€	5 167 378€	5 475 430€	6 006 648€
<i>évolution / N-1</i>	-100,0%	0,9%	-1,1%	5,8%	6,0%	9,7%
<i>évolution sur la période (tx de croissance annuel moyen)</i>						3,47%

*hors charges exceptionnelles et dotation

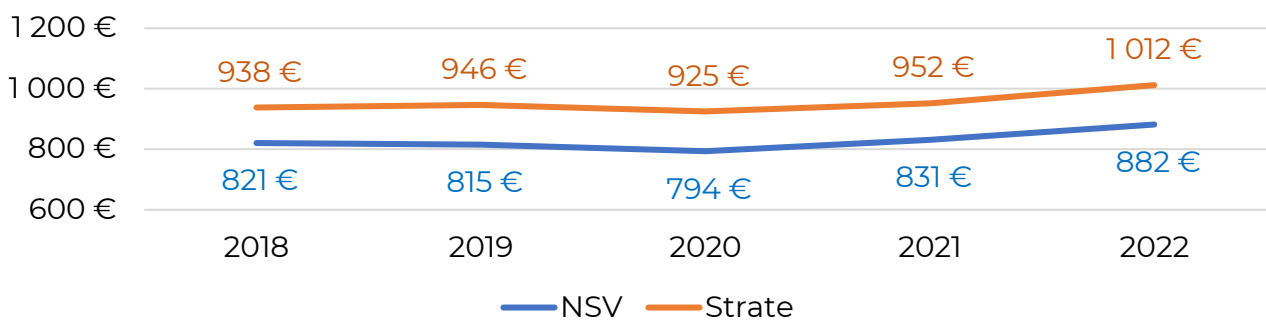
Charges de fonctionnement (hors exceptionnelles et dotations) prévues au BP 2023 : 6 373 483 €

Variation entre le réalisé et le prévisionnel : -356 892€

Structure et évolution des dépenses réelles de fonctionnement (hors exceptionnelles) 2018-2023



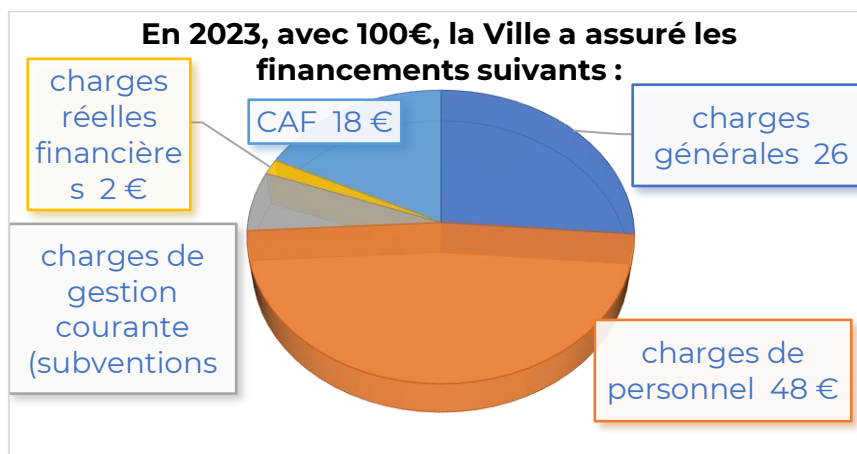
Dépenses réelles de fonctionnement par hab



En 2023, les dépenses de fonctionnement affichent une augmentation de +9,7% par rapport à 2022 et +3,47% sur la période 2018-2023.

Le **taux de rigidité des charges structurelles** s'élève à 49,48% en 2023 (contre 50,20% en 2022). Cela signifie que la Ville est grevée de près de la moitié de ses ressources de fonctionnement par les charges obligatoires de personnel et de la dette, le restant correspond à la marge de manœuvre potentielle.





1) La masse salariale

La principale dépense réelle de fonctionnement revient au financement de la masse salariale. Son poids sur les dépenses réelles (CAF nette incluse) est de près de 58%, chiffre à objectiver du fait que la Ville offre divers services spécifiques tels que le Spectacle vivant, le Centre de loisirs, la gestion des pièces d'identité, etc.

La Ville a trouvé les leviers nécessaires pour maintenir voire augmenter ses services à la population, tout en limitant l'évolution de la masse salariale sur les dépenses totales, puisque son poids dans les dépenses réelles reste relativement stable malgré des hausses mécaniques dont l'augmentation de la valeur du point.

Pour 2023, les charges de personnel ont évolué de +7,6% par rapport à 2022. Cette augmentation s'explique principalement par les éléments suivants : une croissance de la masse salariale des non titulaires (contractuels, intérimaires, etc.) de +46,9%/2022 car :

- ✓ Paiement de 5 mois d'intérim pour le recours à une Directrice Générale des Services (CDG 35), pour un coût de 23 215 €,
- ✓ Paiement d'un poste d'agent de gestion (renfort et remplacements) au sein du pôle Ressources en l'absence d'un agent titulaire sur 1 année au lieu des 6 mois prévus au BP 2023 (CDG 35) soit + 21 000 €,
- ✓ Paiement de remplacements divers pour environ +50 000 €/2022 (dont des postes aux espaces verts et de maintenance des bâtiments).

La masse salariale des titulaires a diminué de 1,5% malgré les diverses hausses mécaniques légales et techniques (hausse de la valeur du point en juillet 2023 de +1,5%, glissement vieillesse technicité dont 11 000 € d'avancements de grades, le recrutement de titulaires dont le policier municipal, etc.). La baisse de la masse salariale des titulaires s'explique principalement du fait que divers postes permanents sont restés vacants faute de candidat (marché de l'emploi tendu) : 1 poste technique voirie et 1 poste de gestionnaire Ressources Humaines suite au départ à la retraite de l'agent.

Répartition Femmes -Hommes au 31/12/2023



2) Les charges générales

La seconde principale dépense de fonctionnement vise le financement des charges générales (fluides, alimentation, prestations de service, etc.). Elle représente près de 32% des dépenses réelles de fonctionnement. Elles ont augmenté de près de 14% par rapport à 2022.

Les principales explications de cette croissance sont à relier avec le contexte mondial tendu (guerre en Ukraine, difficultés d'approvisionnement, etc.) qui a pour conséquence une forte inflation :

- ✓ inflation des fluides qui a eu pour conséquence +51% / 2022 pour les dépenses d'électricité et de combustibles),
- ✓ recours à la prestation de services (+94,9%) notamment lié au coût de destruction des déchets de balayage et une imputation budgétaire concernant la location de copieurs prévus jusqu'à présent sur un autre article (modification comptable),
- ✓ le coût de réparation de certains équipements dont la question de leur renouvellement se pose notamment au restaurant scolaire (+90,4% / 2022),
- ✓ Les frais d'actes et de contentieux liés notamment à l'urbanisme.

En parallèle, il est à noter une baisse de l'entretien du matériel roulant (-51,5% / 2022) du fait de l'arrivée d'un nouvel agent en charge de la réparation et de la prévention du matériel technique.

3) Les charges de gestion courante

Les charges de gestion courante augmentent de +9,3% par rapport à 2022 principalement du fait de l'acquisition de divers logiciels (gestion des salles, des titres d'identité et le déploiement de l'accès des salles par badges). Jusqu'en 2022, ces acquisitions étaient imputées en investissement.

B- Les recettes de fonctionnement

	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Produits des ménages	630 138 €	674 867 €	425 173 €	530 172 €	583 495 €	665 438 €
<i>évolution / N-1</i>		7,10%	-37,00%	24,70%	10,06%	14,04%
Impôts ménage - fiscalité directe	2 826 465 €	2 950 580 €	3 040 772 €	2 749 583 €	3 102 062 €	3 314 761 €
<i>évolution / N-1</i>		4,39%	3,06%	-9,58%	12,82%	6,86%
Autres impôts et taxes	1 727 187 €	1 688 553 €	1 719 710 €	1 893 644 €	1 895 314 €	2 103 046 €
<i>évolution / N-1</i>		-2,24%	1,85%	10,11%	0,09%	10,96%
DGF	413 534 €	319 813 €	228 286 €	212 636 €	182 655 €	199 176 €
<i>évolution / N-1</i>		-22,66%	-28,62%	-6,86%	-14,10%	9,04%
Autres dotations et versements de l'Etat*	257 026 €	255 998 €	258 941 €	767 848 €	711 192 €	747 780 €
<i>évolution / N-1</i>		-0,40%	1,15%	196,53%	-7,38%	5,14%
Autres produits de gestion courante - loyer, concessions, etc.	137 739 €	870 548 €	126 626 €	203 618 €	137 479 €	163 353 €
<i>évolution / N-1</i>		532,03%	-85,45%	60,80%	-32,48%	18,82%
Recettes réelles de FCT**	5 992 088€	6 760 359€	5 799 508€	6 357 500€	6 612 197€	7 193 553€
<i>évolution / N-1</i>		12,82%	-14,21%	9,62%	4,01%	8,79%
<i>évolution sur la période (tx de croissance annuel moyen)</i>						3,09%

*FCTVA, fiscalité reversée, compensations, etc.

**hors compte 78, recettes financières et exceptionnelles

Recettes de fonctionnement (hors exceptionnelles) prévues au BP 2023 : 6 987 621 €
Variation entre le réalisé et le prévisionnel : + 205 932 €

A savoir

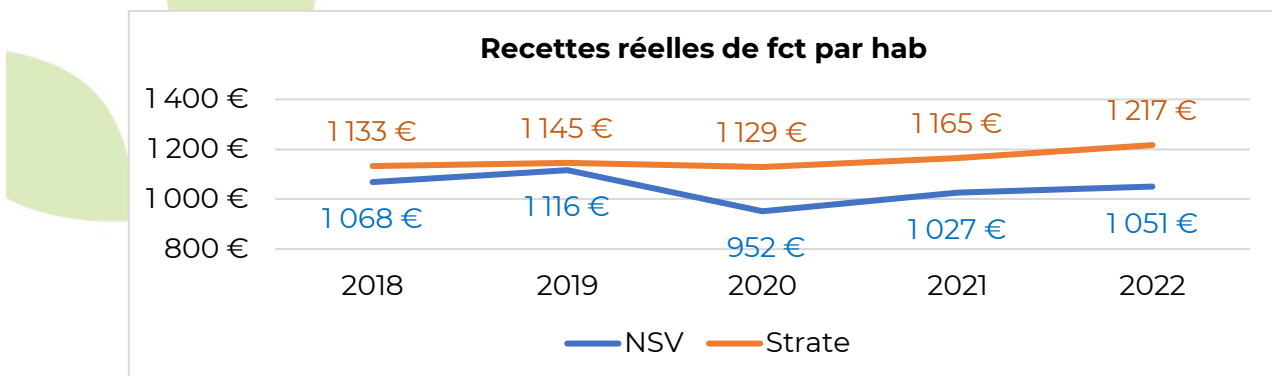
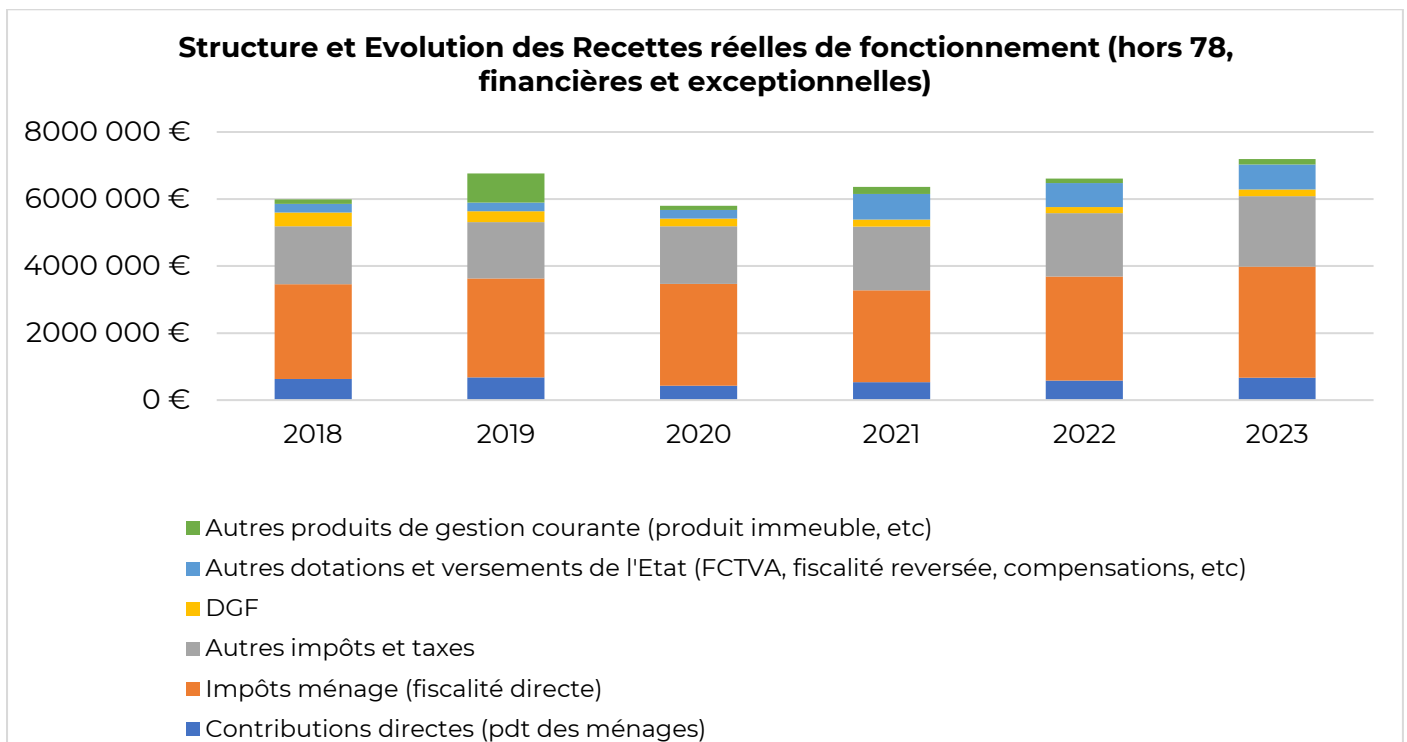
Contributions directes : il s'agit du produit perçu concernant la tarification des divers services communaux (ex : cantine), les impôts et taxes diverses hors DGF qui a été mise à part (impôts locaux, taxe électricité, taxe additionnelle aux droits de mutation).

Autres dotations et versements de l'Etat (FCTVA fonctionnement et autres) : il s'agit des reversements effectués auprès de la Collectivité en contrepartie de la mise en place de services communaux, par exemple. Il s'agit également de dotations de l'Etat du fait de certains travaux éligibles.

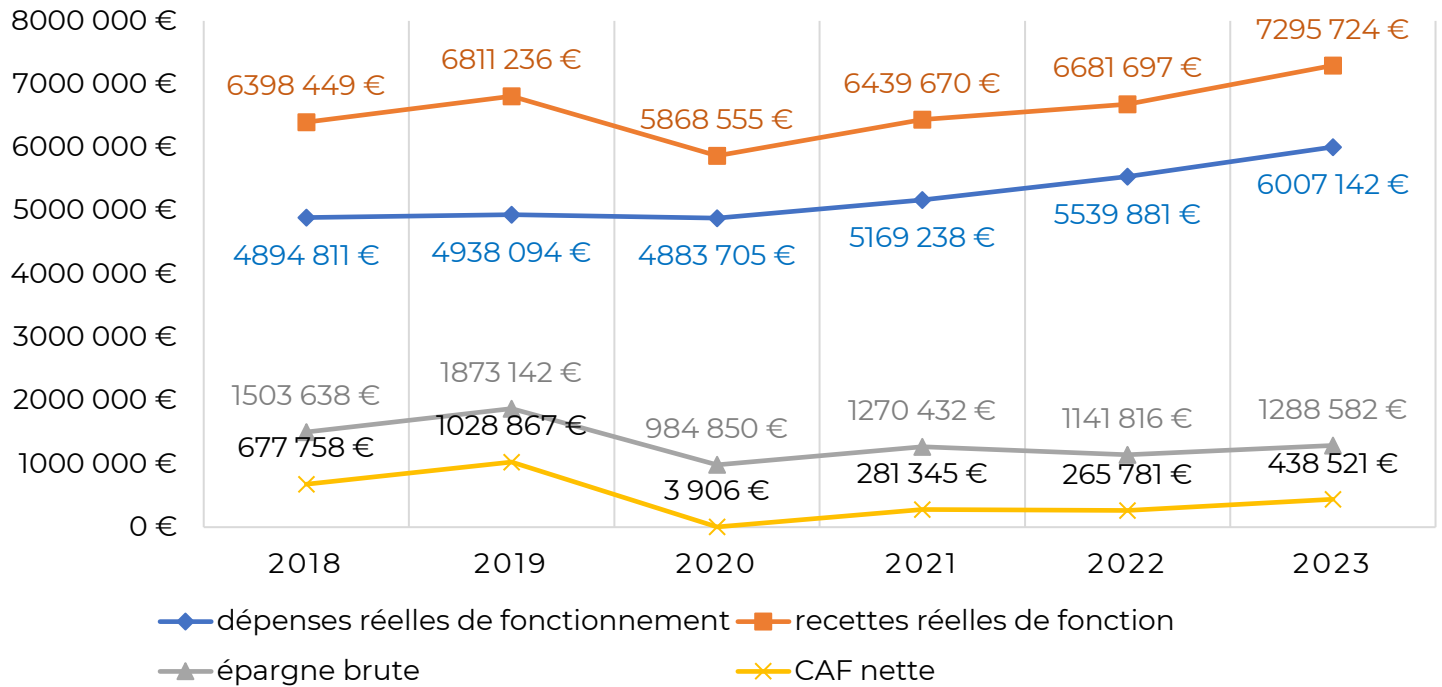
Exemples de dotations : le FCTVA et les subventions CAF dans le cadre du contrat enfance jeunesse.

Fiscalité reversée : Il s'agit des compensations reversées à la Collectivité concernant certaines taxes telles que les compensations pour la perte de la taxe additionnelle aux droits des mutations, le fonds départemental de péréquation, les attributions de l'Etat au titre de la taxe professionnelle (DCRTP), les attributions de l'Etat au titre de la taxe foncière et/ou de la titre de la taxe d'habitation.

Produits des immeubles : des locations de salles communales et autres.



Evolution de la CAF brute et nette, des recettes et des dépenses de fonctionnement sur 2018-2023



1) La fiscalité locale

La principale ressource de fonctionnement de la Ville est la fiscalité locale à 45,53%. Il convient de rappeler que le recours à l'évolution des taux a eu lieu en 2022 soit +6% sur les taux de taxe foncière.

Les taux s'établissent comme suit :

Taxe d'habitation gelé :	14,95%
Taxe sur le foncier bâti :	39,09%
Taxe sur le foncier non bâti :	38,82%

Le produit de la fiscalité locale a progressé de 6,86%/2022 (+212 699 €) : pour rappel la loi de finances 2023 prévoyait une augmentation des bases de +7,1%.

La loi de finances 2024 prévoit une évaluation des bases de +3,9%. Certes le levier fiscal perd de sa dynamique en tant que variable d'ajustement qui se réduit du fait des dernières évolutions liées à la TH notamment, néanmoins il reste un volet important des recettes de fonctionnement qu'il convient d'analyser afin de permettre de dégager des ressources supplémentaires. Cette analyse doit être combinée avec la perte progressive de la DGF (alors même qu'elle représente en moyenne pour le bloc communal 15% des recettes réelles de fonctionnement en 2023 et donc une variable de ressources importante, cela n'est pas le cas pour la Ville de Noyal-sur-Vilaine au sein de laquelle la quote-part est de 2,73%).

2) Les autres principales recettes de fonctionnement

Les autres recettes principales de fonctionnement sont les suivantes :

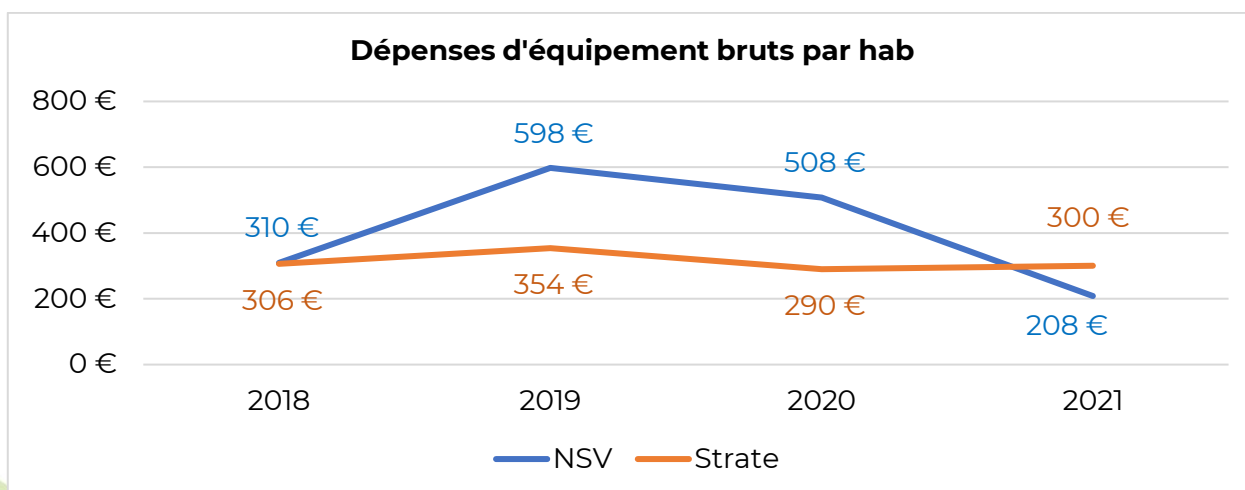
- ✓ L'augmentation des autres impôts et taxes que la fiscalité locale (+10,57%/2022)
- ✓ La hausse des produits des services principalement du fait d'un changement d'imputation comptable.

Observations : Le calcul des projections 2024 montre la fragilisation de certaines recettes dont les droits de mutation à titre onéreux (DMTO) intégrées dans la ligne « autres dotations et versements de l'Etat ». A titre d'exemple, l'accès aux emprunts immobiliers s'est durci depuis 2023 et cela a pour conséquences de ralentir les transactions et la perception de la DMTO (prévisions en Ille-et-Vilaine -25%).

III. Analyse économique - La section d'investissement

A- Les dépenses d'investissement

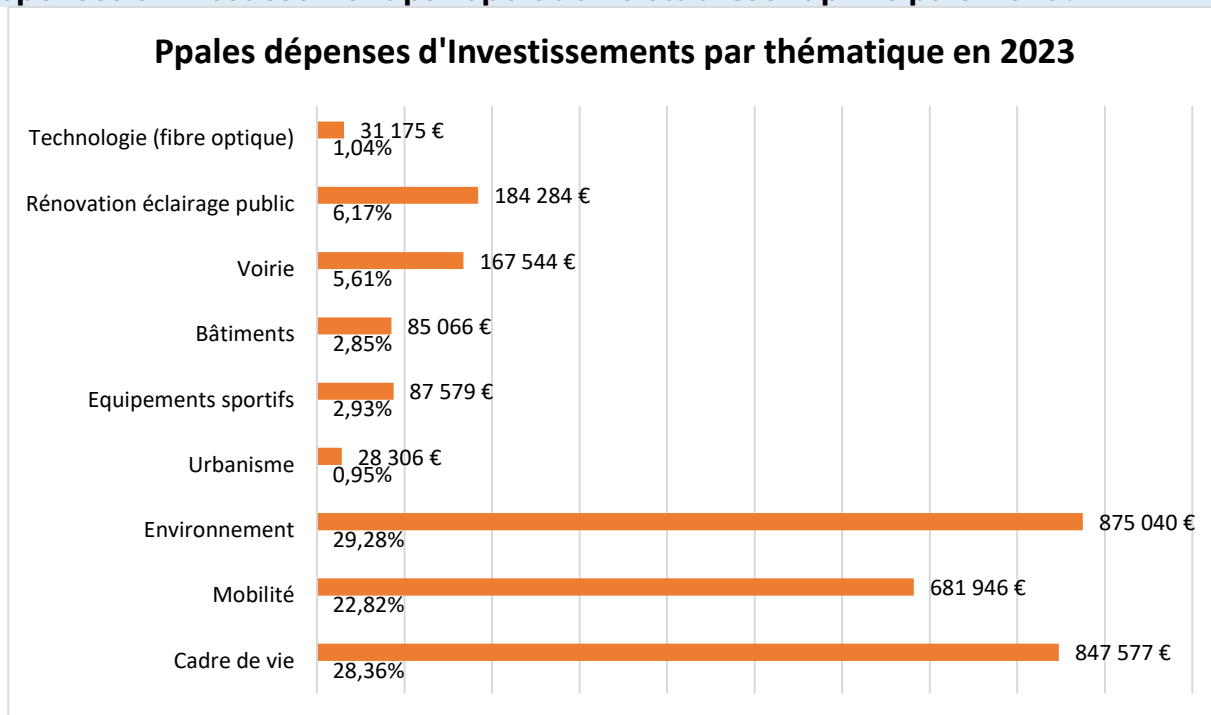
	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Dépenses réelles d'Invest.	2 658 805 €	4 452 923 €	4 099 140 €	2 275 589 €	3 179 462 €	4 043 956 €
Frais d'études, d'insertions	43 255 €	15 012 €	1 968 €	8 710 €	19 644 €	43 063 €
Immo corporelles	194 144 €	105 622 €	150 162 €	127 394 €	91 899 €	214 332 €
Immo en cours	1 522 882 €	2 841 997 €	2 803 941 €	986 910 €	1 992 101 €	2 875 371 €
Taxe d'aménagement	54 370 €	143 671 €	105 475 €	98 535 €	106 764 €	61 129 €
Rembt du capital de la dette	825 879 €	844 275 €	980 944 €	989 088 €	876 035 €	850 061 €



Le remboursement en capital constitue le second poste des dépenses d'investissement à près de 21%. Malgré une remontée des taux d'intérêt, ces derniers restaient encore bas, ce qui a permis à la Ville de contracter deux emprunts en 2023.

En 2023, le niveau de dépenses d'investissement de la Ville s'établit à 4 043 956 €, soit un taux de réalisation de 67,2%.

Les dépenses d'investissement par opération s'établissent principalement :



Thématique	Montant de dép. d'I	Description
Cadre de vie	847 577 €	Aménagements rue Alexis Geffrault, du Jardins du Prieuré (totalité – 224 726,91 €) et pose de BAV.
Mobilité	681 946 €	Aménagement cyclable rue Francis Monnoyeur et étude sur le Pôle d'Echanges Multimodal.
Environnement	875 040 €	Gestion des Eaux Pluviales avec le franchissement sous la voie ferrée et les travaux rue Mozart. Programme annuel requalification Espaces Verts
Urbanisme	28 306 €	Travaux au cimetière
Equipements sportifs	87 579 €	Equipement sportifs : Etude site Nominoë, réfection du sol de la Salle de Tennis et travaux d'éclairage du terrain foot. Travaux sur le programme annuel de l'aire de jeux au Chêne Joli.
Bâtiments	85 066 €	Travaux au sein de divers bâtiments communaux (fenêtre, sols, passage en LED, etc.) 85
Voirie	167 544 €	Aménagements urbains : Revêtement de la piste cyclable St Roch Maison médicale, Aménagement noue carrefour Janaie/Chêne Joli et Sécurisation rue du stade Travaux en lien avec le programme annuel de voirie
Rénovation éclairage public	184 284 €	Travaux en lien avec le programme annuel d'éclairage public
Technologie (fibre optique)	31 175 €	Raccordement fibre optique

B- Les recettes d'investissement

	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Recettes réelles d'I	746 445 €	3 134 063 €	1 650 840 €	1 119 527 €	1 041 244 €	4 100 787€
Dotations, FCTVA, Taxe aménagement	518 963 €	520 224 €	688 046 €	716 848 €	457 213 €	542 157 €
DETR, subvention d'équipement reçue	227 482 €	638 839 €	943 599 €	402 679 €	315 838 €	487 491 €
Immobilisations corporelles, Immo en cours	0 €		19 195 €	0 €	268 193 €	71 139 €
Emprunt	0 €	1 975 000 €	0 €	0 €	0 €	3 000 000 €
1068 – Excédents de fonctionnement	1 687 468 €	1 315 313 €	1 859 873 €	801 647 €	1 071 021 €	975 333 €

La principale évolution de recettes d'investissement concerne le FCTVA (+53 151 € / 2022) ainsi que le recours à l'emprunt à hauteur de 3 000 000 €. En effet, la baisse des excédents de fonctionnement capitalisé a conduit à une stratégie de recours à l'emprunt normalisé par une offre avantageuse.

Enfin, nous constatons une amélioration des cofinancements (subventions et aides financières) et une poursuite des recherches de partenariats financiers à hauteur de +171 653 € / 2022 même si la prévision 2024 reste prudentielle.

Répartition 2023 des partenaires financiers :

	Montants attribués
PCC	348 338,28 €
Etat	229 111,77 €
Département	15 600,00 €
Europe	67 000,00 €
Autres	142 672,68 €
TOTAL	802 722,73 €

IV. Structure et gestion de la dette

Ainsi, la Ville de Noyal-sur-Vilaine a réussi à maintenir sa trajectoire d'investissements malgré des évolutions haussières des prix. Ceci a conduit à une dégradation conjoncturelle de ses indicateurs de gestion sans pour autant atteindre les seuils de vigilance fixé par l'Etat. Il en est pour preuve le délai de désendettement pouvant se présenter comme suit :

Profil de la dette	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Encours de la dette au 31/12/N	5 753 390€	6 884 028€	5 903 084€	4 916 237€	4 041 002€	6 190 942€
capacité de désendettement	3,83	3,68	5,99	3,87	3,54	4,80

En 2023, la Ville a contracté deux emprunts de 1 500 000 € chaque, dont un qui a commencé à courir sur l'année. Cela explique que la capacité de désendettement ait augmenté de 1,26 année sans pour autant atteindre le seuil de vigilance schématisé ci-dessous.

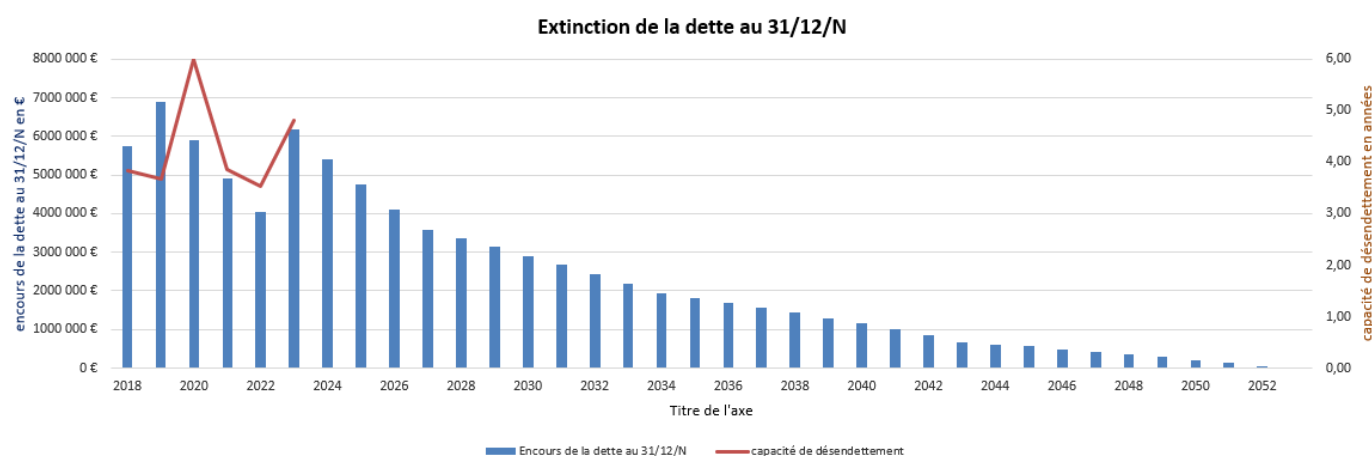


A savoir : la capacité de désendettement mesure le nombre d'années théoriques nécessaires pour rembourser la totalité de la dette dans l'hypothèse où la collectivité y affecterait, à montant constant, l'ensemble de sa capacité d'autofinancement.

Situation de l'endettement de la Ville au 1^{er} janvier 2023

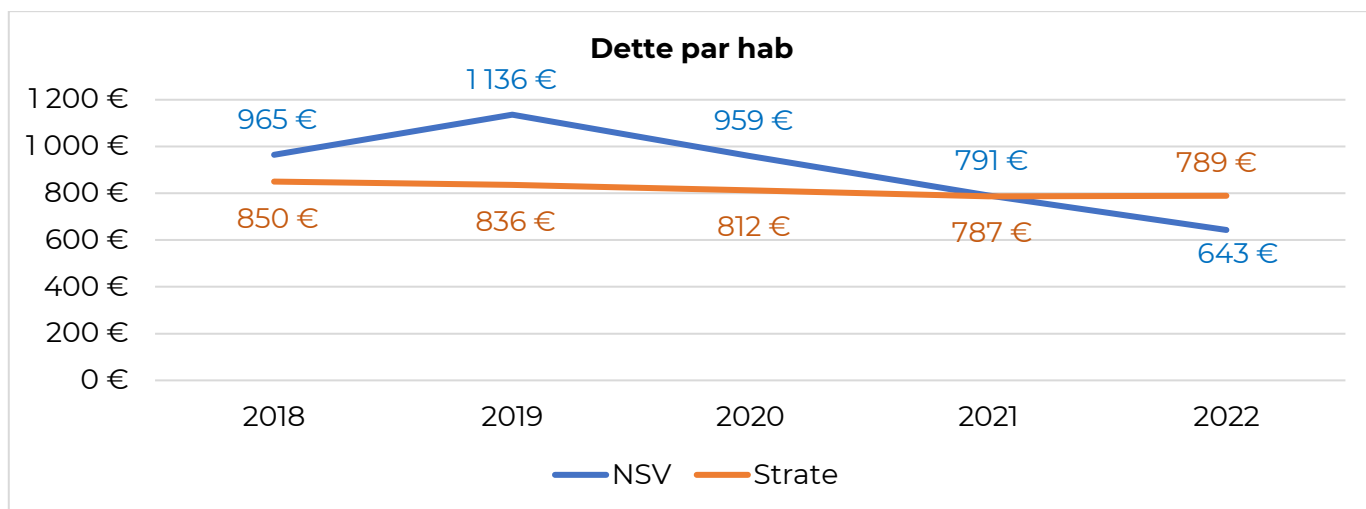
Organisme prêteur	Date d'obtention	Capital emprunté	Taux d'intérêts	Date Début	Date de la dernière échéance	Durée en mois
Crédit Mutuel - SA ARKEA Bque	16/10/2009	1 400 000,00 €	0,272%*	2009	30/09/2024	180
La Banque Postale	08/12/2014	700 000,00 €	1,72%	2015	01/01/2025	120
SA Crédit Mutuel de Bgne	26/07/2012	1 500 000,00 €	4,76%	2012	30/08/2026	180
Caisse des Dépôts - CDC RAFP	28/12/2011	1 000 000,00 €	4,51%	2013	25/01/2027	180
Caisse des Dépôts - C.D.C.	19/11/2012	1 000 000,00 €	3,95%	2013	01/12/2027	180
La Banque Postale	12/06/2013	2 000 000,00 €	3,37%	2013	01/07/2027	168
SA ARKEA Banque Collectivités	18/11/2019	1 975 000,00 €	0,24%	2020	28/11/2034	180
SA Crédit Mutuel de Bgne	28/11/2023	1 500 000,00 €	4,08%	2024	30/12/2043	240
SA Crédit Mutuel de Bgne	04/08/2023	1 500 000,00 €	3,73%	2023	30/08/2053	360

*taux révisable



Trois emprunts se sont éteints en 2023. Un autre s'éteint courant 2024.

La Ville de Noyal-sur-Vilaine présente une dette sécurisée au regard de la nature des emprunts contractés et de la répartition entre les organismes prêteurs. Au total, neuf emprunts composent la situation de l'endettement dont huit à taux fixe.



Chapitre 4 - LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2024 ET PROSPECTIVE 2024-2026

I. Les hypothèses d'orientations budgétaires 2024

Face au contexte national, la situation des collectivités territoriales se tend et nombreuses sont celles qui sont en grandes difficultés à l'heure de faire face à l'envolée des prix de l'énergie, à l'inflation ou aux augmentations successives et nécessaires de la rémunération des agents publics. Les plans d'investissement sont bien souvent réajustés pour garder un service rendu au public de qualité.

La Ville de Noyal-sur-Vilaine voit ses marges de manœuvre se réduire. Par conséquent, la période 2024-2026 devra être axée sur une dynamique budgétaire prudentielle.

L'accès sera mis sur les projets à fort taux de cofinancement, les travaux à économies d'énergie (électrification du parc de véhicules, poursuite du passage en LED dans les bâtiments municipaux, développement de la production d'énergies renouvelables, accompagnement des déplacements doux, etc.). Ainsi, pour son budget 2024, la Ville de Noyal-sur-Vilaine poursuit les orientations suivantes :

- ✓ S'adapter aux évolutions climatiques et énergétiques,
- ✓ Conserver des perspectives de dette soutenable à long terme par un non-recours à l'emprunt sur la période 2024-2026,
- ✓ Accompagner prudemment la hausse des dépenses de fonctionnement pour tenir compte de perspectives renouvelées d'inflation notamment,
- ✓ Maintenir une politique fiscale acceptable et d'optimisation des recettes,
- ✓ Poursuivre l'amélioration de la qualité de vie au quotidien des Noyalais.es.

A- Les dépenses réelles de fonctionnement estimées en hausse de 6,1 %

Objectif : Le **contexte inflationniste** et le besoin d'adaptabilité des services publics rendus aux noyalais.es fait porter à la hausse les dépenses de fonctionnement tout en maintenant une maîtrise attentive sur celles-ci soit une orientation à +6,1%.

Montant estimatif 2024 : 6 374 000 €

1) Les charges à caractère générales

Elles sont fixées +7,3% pour un total de 2 057 600 €.

Pour 2024, l'enveloppe du chapitre 011 est marquée très fortement par l'inflation. De ce fait les fluides sont augmentées de +20%, l'alimentation de +7% et les autres charges à caractère général de +3 % au regard des augmentations déjà intégrées dans les modifications budgétaires de l'année 2023.

2) Les dépenses de personnel

Les dépenses prévisionnelles de personnel, représentant 56% des dépenses réelles de fonctionnement (en incluant la CAF nette prévisionnelle), sont programmées à hauteur de 3 680 800 € en 2024 soit + 191 900 € (+5,5%).

Cette augmentation tient compte des adaptations internes de la collectivité, de la mise en place en année pleine de la participation employeur à la prévoyance (7€/agent/mois avec une prévision de 60 adhésions), des diverses revalorisations indiciaires et évolutions de carrière, etc.

3) Les charges de gestion courante et subventions

Les charges de gestion courante et subventions comprennent notamment :

- ✓ L'enveloppe des logiciels métiers,
- ✓ L'enveloppe des subventions aux associations,
- ✓ La participation de la Ville aux frais de fonctionnement des écoles élémentaire et maternelle privées,
- ✓ La subvention au CCAS.

Ce chapitre est augmenté de +5% pour un montant fixé à 503 900 € (+24 000 €).

4) Les charges financières

Aucun recours à l'emprunt n'est prévu pour 2024.

L'intérêt de la dette est de 182 870 € pour 2024.

B- Les recettes réelles de fonctionnement estimées en hausse de 1,8 %

Objectif : Dynamiser les recettes de fonctionnement afin que leur évolution reste supérieure à celle des dépenses, soit une orientation pour un montant estimatif de 7 424 000€ comme suit :

1) Le produit des services

Le montant total des inscriptions est projeté pour 2024 à +15% soit une recette estimée à 765 000 €.

Divers projets sont en réflexion : la mise en place du tarif à l'effort pour les accueils périscolaires, extrascolaires et une revoyure des tarifs municipaux en règle générale.

2) Les impôts et taxes

La fiscalité locale

Une **augmentation** de +4,4% (au fil de l'eau en prenant en compte la revalorisation de +3,9% des bases pour 2024) du produit des contributions de fiscalité directe locale par rapport au produit 2023 soit +147 300 €.

Taux fiscalité : L'autonomie est désormais restreinte à la Taxe foncière qui représente pour la collectivité. L'augmentation des taux permettrait de fortement redynamiser les recettes de fonctionnement et ainsi d'éviter l'effet ciseaux avec l'augmentation des dépenses.

L'intercommunalité

L'attribution de compensation, traduisant les transferts de compétences reste stable à 1 021 757 € pour 2024.

La **Dotation de Solidarité Communautaire** est fixée à 442 916 soit -2,4% / 2023. € (malgré cette légère diminution, il s'agit néanmoins d'une aide exceptionnelle en hausse pour la 2^{ème} année de suite).

Un **FNGIR** stable à 23 032 €.

Les **autres impôts et taxes** sont estimées à +3%.

Les droits de mutation

Après les fortes hausses de 2021 et 2022 et au regard du compte administratif estimé de 2023, une baisse prévisionnelle modérée des recettes tirées des droits de mutation à titre onéreux (conformément à ce que prévoit le Conseil Départemental d'Ille-et-Vilaine qui prévoit une baisse de 25%) est attendue. Le montant global est prévu à hauteur de 190 000 €.

3) Les dotations, participations et compensations

La DF et DSR = DGF

Les prévisions intègrent une hypothèse de baisse du niveau de la DGF estimée à -8% / 2023 soit un produit attendu de 180 242 €.

Les autres subventions

Le produit des autres subventions est estimé à un niveau identique à 2023.

4) Les produits de gestion courante

Les produits de gestion courante (ex : recettes liées au loyer, location de salles, etc.) sont estimés à +3% / 2023.

C- Un autofinancement prévisionnel positif dégagé en 2024

L'épargne brute s'élèverait à hauteur de 1 049 000 €.

L'amortissement en capital de la dette de 750 328 € sera absorbé.

La CAF nette se porterait donc à hauteur de 298 000 €.

D- Les dépenses d'investissements projetées en 2024

Les travaux en régie basculés en investissement seront stables par rapport à 2023.

Suivant le PPI joint, les dépenses d'investissement s'élèveraient en 2024 à 2 838 531 €.

E- Les ressources d'investissements 2024

Sur la base d'une épargne nette de 296 150 €, de produits de cessions estimés à 197 846 € (cession de l'ancien bâtiment La Poste), des ressources propres estimées à 600 000 € (FCTVA et Taxe d'aménagement) et de subventions / aides financières à percevoir à hauteur de 737 000 €, le financement disponible pour l'investissement s'élèverait à 1 510 000 €.

Le besoin de financement sera couvert par un emprunt d'équilibre qui se situerait autour de 1 325 000 €. Celui-ci ne sera pas mobilisé et sera ajusté en fonction du rythme d'exécution 2024 et du résultat effectif de l'exercice 2023.

II. La prospective 2024-2026

la Ville de Noyal-sur-Vilaine souhaite poursuivre un niveau dynamique d'investissements pour un PPI de 3 222 000 € pour la période 2024-2026 tout en maintenant une vigilance et prudence financière.

Voir le PPI prévu pour la période dans l'annexe 1.

La Ville maintient ses efforts au sein de divers domaines et poursuit ses investissements structurants pour lui permettre de se projeter dans l'avenir et de continuer de développer sa qualité de vie :

- ✓ L'aménagement du pôle de la gare en partenariat avec le Pays de Châteaugiron : 2024 sera marquée par la recherche de financements auprès de divers partenaires, les études diverses pour un démarrage des travaux en 2025,
- ✓ L'offre d'un cadre de vie de qualité attentif à son environnement grâce à des investissements fléchés sur la mobilité, les loisirs et les espaces verts,
- ✓ La protection et l'amélioration de la biodiversité par la poursuite de la gestion des eaux pluviales au travers des études et requalification de cours d'eau notamment au parc du Chêne Joli,
- ✓ La poursuite du déploiement du plan de rénovation énergétique des bâtiments communaux notamment en partenariat avec l'ALEC (Agence Locale de l'Energie du Climat) du Pays de Rennes afin d'établir un diagnostic énergétique précis de tous les bâtiments communaux et la définition des phasages des investissements futurs nécessaire pour favoriser la transition écologique,
- ✓ L'étude de végétalisation des cours d'école,
- ✓ L'amélioration des espaces d'accueil des enfants au centre de loisirs grâce à des travaux au niveau du bâtiment jusque-là occupé par l'Épicerie solidaire,
- ✓ Une plus grande sécurité au sein de la Ville par la mise en place de vidéoprotection,
- ✓ La poursuite des travaux au niveau de l'éclairage public,
- ✓ La sécurisation et une meilleure accessibilité par le biais de travaux divers de voirie.

Enfin l'année 2024 sera marquée par le démarrage des projets issus de la Participation Citoyenne.

Les financements prévisionnels sur la période 2024-2026 sont principalement issus :

- ✓ Une épargne nette positive
- ✓ Des ressources propres (FCTVA, taxe d'aménagement)
- ✓ De subventions / aides financières
- ✓ De l'emprunt d'équilibre.

Chapitre 5 – LES BUDGETS ANNEXES

I. Budget annexe Centre de Tri Postal

Ce budget comporte l'ensemble des recettes et dépenses liées aux activités en lien avec le centre de tri pour lequel un bail commercial a été signé avec la Poste depuis le début des années 2000.

Il s'agit d'un budget excédentaire sur lequel est encaissé le loyer d'immeuble de près de 34 790€ dont une partie est reversée au budget principal.

Aucune orientation n'est prévue en 2024 : maintien à l'identique sur le fonctionnement du budget.

II. Budget annexe Panneaux Solaires Vestiaires Sportifs

Ce budget comporte l'ensemble des recettes et dépenses liées aux activités de production et revente de l'énergie produite (installation de panneaux photovoltaïques sur une partie des vestiaires du stade Paul Ricard - création du budget à compter du 03/03/2020).

Il s'agit d'un budget excédentaire de près de 14 900 € sur lequel aucun investissement n'est réalisé.

Aucune orientation n'est prévue en 2024 : maintien à l'identique sur le fonctionnement du budget.

III. Budget annexe Zone d'Aménagement Concerté du Prieuré

Ce budget comporte l'ensemble des recettes et dépenses liées aux activités d'une opération d'aménagement et créé en 1987.

Il s'agit d'un budget dont l'opération est en fin de réalisation

Orientations 2024 :

- ✓ Finalisation des trottoirs le long des logements sociaux,
- ✓ Voirie Rue de Brécé voirie à proximité des logements sociaux.

IV. Budget annexe Zone d'Aménagement Concerté Le Verger 2021

Ce budget comporte l'ensemble des recettes et dépenses liées aux activités d'une opération d'aménagement (habitat) sur le site de la Janaie/La Fromière. Le budget a été créé le 08 mars 2021.

Le CA 2023 présente des frais d'étude afin de pouvoir démarrer la phase de construction / vente. Solde déficitaire de près de 27 300 € (dans l'attente de ventes futures de terrains).

Orientations 2024 :

- ✓ Dépôt du permis d'aménager,
- ✓ Début des travaux de viabilisation.

V. Budget annexe Zone d'Aménagement Concerté Multisites

Ce budget comporte l'ensemble des recettes et dépenses liées aux activités d'opérations d'aménagement sur les secteurs de la Moinerie et du Centre-Ville. Il a été créé le 05 mars 2019.

Orientations 2024 :

- ✓ Poursuite du projet et du Travail sur le dossier de réalisation,
- ✓ Acquisitions foncières.

VI. Budget annexe Assainissement

Ce budget comporte l'ensemble des recettes et dépenses liées aux activités de gestion de l'assainissement collectif sur le territoire.

Le CA prévisionnel 2023 présente un solde excédentaire de près de 320 000 €.

Encours de la dette au 31/12/2023 : 435 624,49 €.

Orientations 2024 :

- ✓ Accompagner le démarrage des travaux de la nouvelle station d'épuration pour permettre une capacité de traitement de 11 100 équivalents habitants : en 2024, 65% de réalisation devrait être atteints.
 - Coût de l'opération : 4 580 000 € HT
 - Financements attendus : 44-50% du coût (Agence de L'Eau, Rennes Métropole) et autofinancement pour le reste.
 - Démarrage des travaux : le 1^{er} avril 2024
- ✓ Etude sur le bassin versant des Landelles avec le cabinet NTE (engagée en 2023),
- ✓ Frais d'équipement sur le traitement H2S sur le poste de la Giraudière,
- ✓ Raccordements au niveau du quartier La Justice.

Observation : le Budget Annexe Assainissement devrait être transféré au Pays de Châteaugiron en 2026 dans le cadre du transfert obligatoire.





ANNEXE

Annexe 1 – PPI 2024-26



GLOSSAIRE

AC : attribution de compensation
CA : Compte Administratif
CAF : capacité d'autofinancement
CCAS : Centre Communal d'Action Sociale
CGCT : Code Général des Collectivités Territoriales
CFE : cotisation foncière des entreprises
CRTE : contrat de relance transition écologique
DCRTP : dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle
DETR : dotation d'équipement des territoires ruraux
DF : dotation forfaitaire ou part forfaitaire (communes)
DGF : dotation globale de fonctionnement
DGFIP : direction générale des finances publiques
DMTO : Droit de Mutation à Titre Onéreux
DSC : dotation solidarité communautaire
DSIL : dotation de soutien à l'investissement local
DSR : dotation de solidarité rurale
EPCI : établissement public de coopération intercommunale
FB : foncier bâti
FCTVA : fonds de compensation pour la TVA
FNB : foncier non bâti
FNGIR : Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources
FPIC : fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales
GFP : Groupement à Fiscalité Propre
HICP :
IPC :
IPCH :
LF : Loi de Finances
M€ : millions d'euros
Mds€ : milliards d'euros
PIB : Produit Intérieur Brut
PLF : Projet Loi de Finances
PPI : Plan Pluriannuel d'Investissements
ROB : Rapport d'Orientations Budgétaires
TH : taxe d'habitation





SOURCES

DOB 2024 support de présentation proposé par la Caisse d'Epargne en novembre 2023
<https://www.img.caisse-epargne.fr/app/uploads/sites/3/2023/12/21091121/dob-2024-version-novembre-1.pdf>

Comptes Administratifs provisoires au 18/01/2024 de la Ville de Noyal-sur-Vilaine

Vie publique <https://www.vie-publique.fr/loi/291190-projet-de-loi-de-finances-budget-2024-plf>

